

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/04/2015

Réception par le Prefet : 27/04/2015

Publication : 30/04/2015



Département  
**Haut-Rhin**

**Extrait des délibérations**  
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2015-4-11-1

Séance du vendredi 24 avril 2015

**COTISATIONS 2015 A DIVERS ORGANISMES DANS LE DOMAINE DE L'ACTION  
INTERNATIONALE ET TRANSFRONTALIERE**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND,  
Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, Mme GROFF,  
MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER,  
JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN,  
MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien,  
Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,  
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,  
MM. VOGT, WITH.

**EXCUSE :** M. GRAPPE.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2015-2-11-1 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif 2015 – Action Transfrontalière, Européenne et Internationale,

VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le versement des cotisations 2015 aux structures suivantes :
  - 100 € à l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD),
  - 300 € au Club d'Affaires franco-allemand du Rhin Supérieur-Oberrhein,
  - 400 € au Conseil de la Regio TriRhena,
  - 200 € à l'association "Eurodistrict Trinational de Bâle" (ETB)
- autorise le prélèvement de 700 € sur la programme F612, imputation 011/048-6281-2676-114, 100 € sur le programme F614, imputation 011-048-6281-2686-114 et 200 € sur le programme F615, imputation 011-71-6281-2696-114 du budget départemental 2015.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté  
voix contre  
abstentions